

La ministre de la Santé va rembourser l'oncofreezing pour les patients atteints d'un cancer. Objectif : préserver leurs chances de fonder une famille.

Petit rayon de soleil en vue pour les personnes atteintes d'un cancer. La ministre de la Santé publique, la libérale flamande Maggie De Block, a décidé de leur rembourser intégralement « l'oncofreezing », une technique de congélation des éléments génétiques nécessaires à la reproduction : ovules, spermatozoïdes, tissus ovariens ou tissus testiculaires.

En neuf mois (de la mi-avril à la mi-janvier), 303 patients ont eu recours à ce procédé, selon des chiffres fournis par la ministre. Un dispositif qui permet à ces malades de conserver une chance de fonder une famille une fois le traitement terminé.

« Être diagnostiqué d'un cancer est une épreuve très lourde à surmonter, souligne Maggie De Block. Si en plus les patients se voient ôtés de leur désir d'avoir des enfants, c'est un double cau-

chemar. Nous voulons leur éviter ce poids supplémentaire en remboursant l'oncofreezing. Le patient doit pouvoir se concentrer à 100 % sur sa guérison. S'il souhaite poursuivre son rêve d'enfant après le traitement, ce sera désormais faisable. »

La mesure est loin d'être anecdotique pour les bénéficiaires. « L'oncofreezing de sperme, tissu testiculaire ou ovarien coûte 1 300 euros, indique la ministre dans un communiqué. Pour la congélation d'ovules, le prix grimpe à 3 400 euros. »

Depuis l'an dernier, deux groupes de patients étaient intégralement remboursés : ceux atteints d'un cancer et sur le point de subir un traitement lourd et les femmes qui souhaitent se faire prélever les ovaires par mesure de précaution.

À l'avenir, souligne Maggie De Block, « le remboursement de l'oncofreezing sera étendu aux femmes atteintes d'une tumeur ovarienne dite "borderline" et aux patients qui doivent subir une transplantation de cellules-sou-

ches sanguines suite à une maladie sanguine rare non-oncologique. »

Environ 400 patients par an

Sur les 303 patients qui ont eu recours à l'oncofreezing, 209 étaient des hommes pour 94 femmes. La ministre évalue, après extrapolations, à ce qu'un peu plus de 400 personnes, chaque année, utilisent cette solution.

Pour financer ce remboursement, le gouvernement a débloqué une somme de quatre millions d'euros. Un budget qui n'a pas été entièrement dépensé, raison pour laquelle la ministre a décidé d'élargir la liste des patients pouvant prétendre au remboursement.

En Belgique, il existe dix-huit centres de médecine reproductive proposant l'oncofreezing, dont dix-sept ont conclu une convention avec l'Inami. ■

F.-X. G.

► Retrouver la liste complète des centres sur le site <https://www.belrap.be/>.